

Compte rendu du CUFR du 25 février 2022

Présents : Sara Ducci, José Halloy, Sylvie Hénon, Etienne Parizot (+ procuration Léon Vidal), Danièle Steer (+ procuration Eleonora Capocasa), Christophe Voisin (à partir de 9h50), Adrien Borne (+ procuration Maria-Luisa Della Rocca), Christophe Deroulers, Sebastien Rodriguez, Charlotte Py, Arnaud Penisson, Atef Asnacios, Farida Aït-Hamoudi, Matthias Gonzalez, Sandra Lerouge et Edouard Kierlik

Validation du CR du 21 janvier 2022

Demande de S. Hénon d'éclaircir un point à propos du RIPEC (cumul d'emploi vs cumul d'activité) : pas le droit de cumuler deux emplois (par exemple activité EC + présidence start-up) pour bénéficier de la prime ; mais en cas de cumul d'activité (activité EC + vacances en dehors de UP par ex) on peut toucher la prime.

Discussion autour des Chaires de Prof Junior : ajouter des informations qui avaient été dites oralement et ne figurent pas dans le CR. Au bout de 5 ans si la personne titulaire d'une CPJ passe prof, l'UFR reçoit alors un support MdC (poste « frais » donné par le ministère). En résumé l'UFR engage un support PR l'année d'ouverture de la CPJ (renonce par exemple à un poste 46-3) mais reçoit un support MdC au bout de 5 ans si le/la lauréat.e de la CPJ est stabilisé.e

Discussion autour de l'application OSE dans laquelle les heures de service sont saisies. Une discussion autour des PCC est déjà engagée au sein du CENS. Matthias Gonzales rappelle que notre service d'enseignement compte déjà un facteur ~4 entre les heures déclarées (essentiellement face aux étudiants) et le nombre d'heures globales de travail consacrées à l'enseignement (prends en compte les préparations des cours etc...). Proposition de déclarer par exemple des « office hours » pour tous les EC pour arriver aux 192h et éviter un affichage néfaste qui laisse penser que nous n'effectuons pas nos heures alors que beaucoup de nos activités de formations ne sont pas comptées officiellement (voir point d'information CENS plus bas).

Approbation unanime du CR avec les modifications mentionnées.

Demande de changement d'affectation de Florence Elias (MSC => PMMH)

Développement d'une activité autour des mousses marines stabilisées par des micro-organismes marins, et de leur rôle potentiel dans la filtration de la pollution. La thématique ne prend pas vraiment à MSC et Florence souhaiterait collaborer avec Eric Clément au PMMH, ils ont construit une ANR commune autour de la nage des bactéries.

Approbation avec 1 abstention.

Retour du CENS du 24/02/2022

- Discussion sur le passage aux 192h. Groupe de travail PCC et nouveau référentiel national d'activité (« RNA »). Volonté de réévaluer les PCC actuelles, certaines étant sous-évaluées, et de prendre en compte de nouvelles charges dans le cadre du référentiel. Un chiffrage sera fait pour le prochain CENS de mars. Faut-il dépasser les 192h ? auquel cas il faudrait payer des heures complémentaires. Le morcellement des enseignements des maquettes actuelles a aussi été évoqué. Les prochaines maquettes sont attendues pour dans 2 ans.

De plus, pour 2021-22 on devra déjà passer à 192h (alors que nos vœux dans la foire ont été faits à hauteur de 187h) : on va prendre en compte 6h par stage de L3 ou M1, limité à 12h maximum par EC. Les stages de M2 ne sont pas concernés car les stages de L3 ou M1 sont les plus difficiles à trouver pour nos étudiants, les chercheurs trouvant ces stages peu rentables en termes de résultat vs investissement d'encadrement. Danièle Steer mentionne qu'au M2 NPAC il y a de la pression pour trouver des stages.

E. Kierlik propose d'envoyer à Atef le tableau des charges prises en compte par l'UFR de Physique de SU. Le doyen a fixé un cap à 10% des heures pouvant être prises en compte en PCC (hors PCA), c'est 7 – 8 % à SU.

Nouvelles PCC évoquées : encadrement de stage, création/reprise d'UE (+0,5h par heure la 1^{ère} année), responsabilité d'UE à grand nombre d'étudiants, présence dans les salons ou JPO. Ch. Deroulers remet en cause la nécessité de compléter les 192h par tous alors que certains collègues font de la recherche et d'autres non. Atef rappelle la nécessité de se mettre en conformité avec le statut d'EC, mais affirme qu'il ne s'agit pas d'augmenter le temps en face des étudiants, mais bien de prendre officiellement en compte, dans nos services, des activités que nous effectuons actuellement sans qu'elles ne soient affichées/reconnues.

Discussion autour du paiement des heures complémentaires au-delà de 192h. L'UFR a instauré depuis longtemps le report de service (modulation dans la foire) et le non-paiement d'heures complémentaires (sauf demande explicite des EC) car l'objectif poursuivi collectivement était de favoriser la recherche et non le dépassement du service statutaire. Le logiciel OSE ne reconnaît pas le report (en tout cas pas automatiquement, ni simplement), donc cela nécessite des manip administratives compliquées... Les directrices et directeurs d'UFR demandent que cela soit modifié, pour le moment sans réponse claire de l'administration.

- Autre point soulevé par Matthias : il n'y a toujours pas de volontaire pour reprendre la responsabilité de la mention de licence, malgré l'appel d'offre ouvert depuis longtemps.

- Modifications des maquettes licences et master votées en CENS.

Petites modifications de MCC pour mettre en accord maquettes et foire.

L3 : nouvelle option French Physics Tournament (existe déjà dans la foire, mais venait en plus du cursus pour les étudiants).

M1 : ajout d'une option (existant à SU) Théorie classique et quantique de l'information (coût nul, c'est une mise en commun d'UE entre SU et UP). Ceci se fait dans le cadre des discussions à l'échelle nationale autour des technologies quantiques. S. Hénon soulève le problème de la compatibilité des emplois du temps.

Création de la double licence maths-physique (DLMP).

L3 pro Anamat ne sera pas réouvert l'année prochaine (il avait été gelé cette année, faute d'étudiants). Des discussions sont en cours, menées par F. Carn et Ch. Ricolleau pour faire évoluer la Lpro (matériaux complexes, mouillage, etc.). Changement de CFA (plus cher, mais cherchant vraiment les contrats, et en demande d'étudiants en physique). Le CFA s'intéresse

aussi à notre semestre rebond ainsi qu'à Phytech. Prochaine discussion avec l'IUT (qui cogère les Lpro de physique avec nous) en mars. NB : il n'y a aucune convention signée avec l'IUT pour ces L Pro.

Atef rappelle que les formations pro, quand elles marchent, outre les débouchés qu'elles offrent aux étudiants qui ne poursuivent pas la voie fondamentale, sont aussi un moyen pour l'UFR de récupérer des « ressources propres » (qui s'ajoutent au crédits donnés par l'université) et de les réinvestir dans d'autres actions.

Vote favorable avec 1 abstention.

Comité de sélection poste MdC APC :

Cécile de Hosson ne pourra pas participer ni présider ce COS. Solution proposée : Bénédicte Menez, prof IPGP, géo-microbiologiste, a accepté de prendre la présidence de ce COS.

Approbation de cette modification à l'unanimité.

Demande de Ada Altieri :

MdC MSC depuis 2 ans, théoricienne, elle compte déposer un projet ERC et souhaiterait diminuer son service d'enseignement pour préparer ce projet. Il y a quelques années, les personnes se lançant dans ces projets pouvait bénéficier d'un CRCT Europe. Ce dispositif a été supprimé par la faculté (sans que l'on sache pourquoi). Ada a une bourse L'Oréal UNESCO (c'est elle personnellement qui a touché l'argent, ce ne sont pas des crédits de recherche) et elle propose de payer des vacances avec cet argent pour se dégager du temps. Cela est inenvisageable. Autre possibilité, un collègue du LPENS (Giulio Biroli) avec qui elle collabore propose de payer des vacances pour elle dans le cadre d'un projet, la proposition financière est à hauteur du coût de la vacation (42€/heure) et ne prend pas en compte le facteur 4 des heures d'enseignement. Cela existe dans un cadre légal dans le cas des ANR jeunes chercheurs, des ERC obtenues, etc, mais sur son propre contrat, pas sur le contrat d'un collègue. Est-ce même juridiquement acceptable ? Attention aussi à la jurisprudence que cela pourrait susciter. Une discussion animée s'engage.

Réponse négative de l'UFR (vote unanime). Le CUFR conseille à Ada de faire des demandes de CRCT et de délégation CNRS, sans mentionner que c'est pour rédiger un projet ERC puisque cela ne fait pas partie des critères, mais en interne on tiendra compte de cet argument.

Atef insistera auprès de la faculté pour savoir quelles sont les raisons qui ont prévalu à la disparition des CRCT Europe préparation d'ERC, et fera remonter l'information que l'UFR a des personnes qui auraient souhaité postuler.

Proposition de Ch Deroulers d'inviter nos collègues impliqués dans les conseils facultaires et dans les CNU de venir échanger avec le CUFR. Avis favorable. Placer cette discussion avant la

venue de la Présidente ? Atef va les contacter et les membres du CUFR qui seront disponibles viendront.

Réunion avec la Présidente le 23 mars : le DGS a contacté Farida pour demander à visiter l'UFR (discussion avec les RA), et il a proposé de venir le même jour que la venue de la Présidente, à 10h30, alors que la Présidente vient à 9h. De plus le cabinet de la Présidente a demandé à avoir une présentation de l'UFR (recherche et formation) de 30 min, ce qui laisse peu de temps pour la discussion. Une présentation complète de l'UFR demanderait énormément de travail. E. Kierlik rappelle que l'UFR de physique est une pépite de l'université et que l'UFR doit défendre cela, quitte à ne pas être exhaustif dans la présentation ; il insiste sur la nécessité de saisir cette opportunité. Atef organisera une réunion pour préparer collectivement cette présentation de l'UFR. Dans un 1^{er} temps la feuille partagée avec les questions que nous souhaitons aborder avec la présidente sera mise à jour / amendée. Les points principaux à aborder avec l'équipe présidentielle seront définis avec le bureau de l'UFR.

Repyramidage MdC/prof :

La cible est : 40% de prof par section CNU. Des sections ont été mentionnées comme prioritaires pour ce repyramidage par le ministère. Pour les sections représentées dans notre UFR, seule la 60 en fait partie. Ces sections prioritaires excluent-elles les autres sections ou non ? L'UFR a 41-42% de profs (SU est à 37% en physique). Nos 41-42% sont inférieurs à la moyenne nationale de la section 28 par exemple.

25 promotions profs dans le cadre du repyramidage pour UP cette année (en fait, cumul des promotions de cette année et de l'année précédente par rétroaction), pour 25 sections. La seule section de physique concernée est la 60, donc un seul candidat pour nous. Mais il y a 25 candidats potentiels dans d'autres sections. Peut-on leur ouvrir la possibilité de postuler ? Le terme *vivier* a été prononcé par les RH. Si un seul candidat en 60, peut-être ne serons-nous pas concernés ? Après discussion explicite avec T. Patzak et la VD RH (Miryana Hémadi), a priori, le concours sera ouvert en 60 bien que nous n'ayons qu'un seul candidat. *In fine*, le CA décidera le 11 mars.

Avis standardisé sur les demandes d'avancement de grade des enseignants-chercheurs :

Critères généraux : avis à donner selon 4 possibilités :

- implication exceptionnelle,
- excellente
- satisfaisante
- insuffisante

Proposition de donner soit avis exceptionnel, soit avis excellent, sauf cas vraiment problématique. S. Rodriguez précise que cet avis a peu d'importance au CNU en 34. En 28, S. Lerouge dit que cet avis n'est pas regardé, sauf cas très rare. Idem en section 30 (S. Ducci)

Après ce cadrage, les représentants étudiants, et les candidats à l'avancement de grade quittent la réunion.

Proposition d'avis approuvée à l'unanimité.

Point d'information autour du cas particulier d'Atef Asnacios :

Atef est candidat à un avancement cette année (PR1 -> PRCE1). Il explique avoir le choix entre une procédure normale (droit commun comme tous les collègues) ou procédure spécifique pour charge administrative. Il déclare avoir déposé un dossier par filière normale. Cependant, il demande explicitement (d'où cette note au CR) que, si son dossier n'est pas retenu en phase CNU, il ne soit pas étudié en phase locale. Ceci pour lui permettre, d'un côté d'avoir éventuellement une promotion à l'échelon national si l'ensemble de ses activités est jugé favorablement au CNU, de l'autre de ne pas avoir de conflit d'intérêt en local et de conduire la deuxième campagne d'avancement phase locale de son mandat, afin de stabiliser la procédure et le mode de fonctionnement établi lors de la campagne de l'automne dernier.

Point d'information :

l'échange de poste MCF entre UPC et U. Paris Saclay (IJClab ↔ APC) est pour le moment refusé par l'université Paris Saclay.